



Laval est en France ou en Birmanie ?

10/05/2015



La question semble douteuse au vu du peu de droit dont bénéficie les ouvriers / employés Birmans, mais en écoutant notre direction nous estimons pouvoir sérieusement nous poser cette question.

Comme vous le savez depuis quelques semaines un conflit portant sur les jours fériés existe entre les syndicats (CGT et SUD) et la direction. Pour cette dernière, il n'y a pas de jours fériés rémunérés et il n'y a aucune raison qu'elle perde un euro avec le premier mai.

Les syndicats SUD et CGT ont essayés de prouver à la direction sa mauvaise lecture du droit avec la convention collective puis le code du travail et enfin avec des arrêtés de tribunaux. A chaque fois la réponse a été la même : cela ne nous concerne pas car nous sommes un centre d'appel... A croire que pour la direction, les mots «centres d'appel» signifient «sans loi» et / ou permet d'obtenir la qualification juridique «d'ambassade exotique»...

Manque de chance pour la direction le far west n'existe pas à Laval et nous comptons bien faire entendre notre voix une bonne fois pour toutes !

Par la suite, SUD a appelé à la grève pour faire respecter notre volonté de ne pas être les dindons de la farce sur l'ensemble des jours fériés et pour récupérer notre dû sur le 1er Mai. La direction digne d'elle-même et de sa volonté de ne jamais rien respecter a fait le choix de menacer ouvertement des salarié-es de représailles car pour elle la grève était illégale ! Cette grève verrait en plus le retrait du salaire des jours de grève mais aussi des jours fériés... Calcul étrange puisque personne ne travaille les jours fériés vu que la direction nous a gentiment mis des semaines de 40H ou du travail tous les samedis...

Si on comprend bien la direction nous explique de manière sincère qu'à Coriolis la grève est illégale de fait et que si on désire quand même faire grève nous n'avons pas le droit de la faire la veille d'un jour férié, de vacances ou de jour non planifié... voir si on va au bout de la logique de Coriolis nous pourrions aussi perdre de l'argent si on fait grève avant de manger ou avant de rentrer pour dormir... En clair la grève c'est pas le rêve à Coriolis ! Tout cela est d'autant plus drôle que bien entendu la direction ne sanctionnera pas les salarié-es qui pourtant auront fait

quelques choses d'illégal... Vous suivez toujours la fabuleuse logique de Coriolis ?

En ce qui nous concerne nous nous posons plutôt les questions suivantes : est-ce que convoquer les chefs d'équipes pour raconter tout cela... est-ce qu'interdire une grève... est-ce bien légal ? La réponse étant tellement évidente...

Le syndicat SUD refuse de laisser passer l'ensemble de cette stratégie de la direction qui consiste à désinformer et faire régner la peur afin d'améliorer ses bénéfices. Nous ne sommes ni en Birmanie ni des bénévoles il est donc hors de question de travailler gratuitement. C'est dans ce sens que nous allons attaquer Coriolis devant les tribunaux afin de faire respecter la loi sur le 1er Mai, récupérer nos heures de travail et demander des indemnités. Nous regrettons que la CGT lâche l'affaire car pour SUD l'unité syndicale aurait permis de gagner en efficacité.

SUD est devenu le premier syndicat sur le site de Coriolis Saint Augustin (19). La CGT et la CFDT se partageait jusque là les affaires... Les résultats ont été clairs et sans discussion possible
SUD : 66%
CGT : 22 %
CFDT : 12%

Pour prendre contact avec 

SUD - 25/27 rue des envierges - 75020 - Paris
Tél : 01 44 62 12 23 -

Nom / Prénom :

.....

Téléphone :

Mail :